



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 24 octobre 2022

Monsieur Stanislas Guérinois
Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques

Copie à : Madame Nathalie Colin
Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction publique

Objet : Préavis de grève pour les journées des 19 et 25 novembre 2022.

Monsieur le Ministre,

Avec d'autres organisations syndicales, associations et mouvements, la CGT s'inscrit pleinement dans les journées de mobilisation des 19 et 25 novembre 2022 pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, « pour que nos vies ne soient plus classées sans suite ».

Tant au plan national qu'international, ces deux dates seront une nouvelle fois l'occasion d'agir contre les violences faites aux femmes, contre les comportements sexistes et pour l'égalité professionnelle.

La situation actuelle avec sa cohorte de déclarations régressives, les agressions, les féminicides et les reculs des droits en matière d'avortement rappelle, s'il en était besoin, l'importance et l'acuité des combats à mener au quotidien, à travers le monde comme en France. 5 ans après #Metoo, les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie restent une triste réalité. Même si les consciences s'éveillent grâce à des femmes qui osent parler, la majeure partie des femmes victimes ne voient aucune suite donnée à leur signalement.

Dans la Fonction Publique, les dispositifs de signalement sont trop souvent des coquilles vides, les moyens budgétaires inexistant en dehors du Fonds pour l'égalité, la protection fonctionnelle peu connue et utilisée voire refusée. Il est urgent d'agir pour prévenir et lutter contre les violences et protéger les victimes.

La CGT revendique notamment des mesures contraignantes pour obliger l'employeur à prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, un droit effectif à la protection fonctionnelle et une information aux agent.es, la désignation d'un-e référent-e parmi les représentant-es du personnel, formé-e, « violences discrimination » dans les formations spécialisées hygiène sécurité et conditions de travail, la reconnaissance de l'évènement subi à l'imputabilité du service (déclaration accident travail, maladie professionnelle), l'ouverture d'une enquête administrative, la formation des services juridiques, RH et des chargé.es d'enquête administrative sur les questions de violences, discriminations, harcèlement et octroi de la protection fonctionnelle.

Dans le cadre de ces deux journées, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la Fonction Publique, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de ces deux dates.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Céline Verzeletti et Christophe Delecourt
Co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : **01 55 82 77 56**-mel : ufse@cgt.fr